

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES RELIGIEUX

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 12 Juin 1849.

No. 78

EXTRAITS DE JOURNAUX.

**L'Autriche et la Hongrie.**—Toutes les nouvelles s'accroissent à reconnaître que le général Welden ne pourra se maintenir à Presbourg, d'où il aurait déjà été expulsé, si les Hongrois ne voulaient partout susciter des insurrections en avant sur les flancs des Russes et anéantir absolument Jellachich, qui s'efforce de rentrer ou plutôt de ramener les populations dans l'obéissance de l'Autriche, vis-à-vis de laquelle ces populations prennent une attitude de plus en plus hostile. Suivant une correspondance, Presbourg serait même déjà évacué, et la lutte se serait engagée le 8 sous les murs de Vienne.—On lit dans la *Nouvelle Gazette d'Orléans* du 7 : Nous avons appris positivement hier que les Hongrois se sont emparés du défilé de Jablunka. Deux régiments autrichiens y ont été presque taillés en pièces. On écrit sous la même date à la *Gazette de Breslau* : La forte position de Raab a été cédée aux Hongrois, et la plus grande partie de l'île Schutt, qui s'étend jusqu'aux portes de Presbourg, est aux mains des Magyars. Un engagement a eu lieu entre Raab et Wieselbrunn, près de Hochstras, et une partie de la cavalerie impériale a été détruite ou faite prisonnière. Georgy est à trois milles de Presbourg, près de Szereb, et la canonnade ébranla toutes les fenêtres de cette ville, dont la plupart des habitants s'enfuirent en Autriche. On lit dans la *Correspondance de Vienne*, toujours sous la même date : On disait positivement hier soir qu'un engagement près de Szereb, à trois lieues de Presbourg, avait tourné à l'avantage des Hongrois, et que ces derniers avaient traversé le fleuve sur un pont de tonneaux. Szereb était entre leur main. Une grande consternation règne à Presbourg, et l'on désespère de pouvoir conserver cette ville. De grandes masses d'infanterie et de cavalerie s'y sont retirées.—La résidence d'Olmütz n'étant plus sûre, l'empereur François-Joseph est arrivé le 5 au matin au château de Schenbrunn, où le czar était, dit-on, le 6. On assure que L. L. M. se rendrait immédiatement sur le quartier-général, et que le 10 les armées impériales reprendront l'offensive. Nous nous bornerons à rappeler que c'est précisément le 10 que Kossuth a promis d'entrer dans Vienne, dont il n'était plus le 4 éloigné que de 15 à 20 lieues. Les Hongrois sont entrés en Gallicie et manœuvrent de manière à couper des communications entre Vienne et ce royaume. L'intervention russe a produit un mauvais effet sur la population ; on dit, en outre, que le czar ayant refusé de mettre ses troupes sous les ordres d'un général autrichien, il en est résulté du froid entre les deux cours. L'empereur François-Joseph a annoncé par un rescrit qu'il prend en personne le commandement en chef des armées. Cette résolution est évidemment dictée par le besoin d'éviter tout conflit entre les généraux autrichiens et russes. Le czar dont l'arrivée à Schenbrunn était annoncée pour les premiers jours de mai, aurait, suivant plusieurs correspondances, renoncé à cette visite. Néanmoins, 120,000 Russes et 350 pièces de canon s'avancent au secours de la monarchie autrichienne. Plusieurs correspondances assurent que le cabinet autrichien veut faire faire une dernière tentative pour conclure un arrangement avec les Magyars, mais ceux-ci refusent de se laisser endormir par les diplomates. Les choses en sont en effet à ce point que la paix ne saurait plus être signée qu'à Debreczin ou Vienne. L'Autriche a joué toute sa puissance contre la Hongrie ; il faut qu'elle perde ou gagne cette partie qu'il ne tenait qu'à elle de ne pas engager.

**Kossuth.**—Louis Kossuth, dont le nom en langue slave le *Cerf*, appartient, par sa naissance, à une noble famille slovaque mais il a été élevé dans la partie magyare de la Hongrie. Il peut avoir aujourd'hui une quarantaine d'années. Il est de moyenne stature ; sa figure est noble et expressive. Ses traits représentent si fidèlement le type de la belle race des montagnards slovaques, qu'à ses yeux bleus à ses cheveux bruns, tout habitant de la Hongrie reconnaît son origine à la première vue. Il porte le costume magyare moderne : la tunique de velours, garnie de passementerie d'or. Ce vêtement, d'origine polonaise, a remplacé, dans ces derniers temps, en Hongrie, celui de husar, et il avait reçu le nom d'*Altila*. A ce nom du roi des Huns, les libéraux hongrois ont substitué celui de Kossuth, pour désigner le costume national. Kossuth a pour coiffure un kalpach, bonnet de fourrure, orné d'une plume de héron. Il met quelquefois à sa boutonnière, un ruban aux couleurs nationales hongroises, c'est-à-dire rouge, blanc et vert. Doté d'un esprit pénétrant, d'une éloquence entraînée, Kossuth possède une profonde connaissance du caractère du peuple auquel il s'adresse. Il sait flatter avec un tact exquis et ses idées et ses passions. Ses discours sont semés de traits hardis de brillantes métaphores. Ils ne produisent pas toujours un grand effet sur les auditeurs étrangers, mais ils exaltent et enflamment les Magyars, les hommes, il est vrai, les plus impressionnables de la terre. Une fois que Kossuth a excité dans le cœur des représentants le sentiment national et chevaleresque, il n'est aucun sacrifice auquel ils ne se montrent immédiatement disposés. Au mois de mai dernier alors que se préparait la lutte qui dure encore, il demanda à la diète quarante millions de florins (environ 1000 millions de francs) et deux cent mille hommes pour faire face aux exigences du moment. L'assemblée se leva tout entière et vota par acclamation la somme et les levées. Kossuth, qui était resté à la tribune pendant ce vote, salua profondément l'Assemblée en disant : Je m'incline devant la grandeur de ma patrie. "Il était tellement épuisé de fatigue et d'émotion, qu'on dut l'aider à descendre de la tribune pour regagner sa place. Kossuth suit tous les mouvements de la principale armée hongroise. Il exerce sur cette armée le pouvoir souverain que lui confère son titre de dictateur. Il en est l'inspirateur politique et le maître suprême ; mais il laisse à d'autres le commandement militaire, qui, le plus souvent, a été confié au général Moga, Valaque d'ancienne date. Le dictateur se sert fréquemment de son talent oratoire pour exalter l'esprit des troupes. On l'a vu parfois, allant d'un régiment à l'autre, haranguer les soldats magyars et faire retentir jusqu'aux extrémités d'une ligne très étendue un voix patriotique. A la bataille de Schwechat, le 30 octobre

il parut que les nouvelles levées hongroises marchèrent si résolument contre les vieux régiments croates de Jellachich qu'après avoir été électrisés par une harangue de Kossuth A peine avait-il achevé son allocution, que toute la ligne se précipita à la baïonnette contre les Slaves aux cris mille fois répétés de : *Eljen! eljen!* (Vive! vive!) *Courrier.*

**VENTURA.**—Le père Ventura, qui a quitté Rome le jour de l'attaque de la ville par les Français, et qui a eu avec le général Oudinot une entrevue au camp Palo, vient d'arriver à Paris.

**ELECTION.**—M. Dupont (de l'Eure) n'a point été élu dans son département. M. Dupin, de son côté, est battu dans la Nièvre. M. Drouin de Lhuys est à la tête de la liste de Seine-et-Marne. MM. Lasteysrie, Séguir et Achille-Fould sont élus dans les Hautes-Pyrénées. Le général Changarnier triomphe dans plusieurs départements. Le nom du prince de Joinville, qui devait être porté dans la Haute-Marne, ne figure sur aucune liste.

**UNE NOTE.**—M. Drouin de Lhuys a remis au ministre de Prusse à Paris, une note dans laquelle il fait toutes réserves au sujet de l'entrée des Prussiens en Saxe.

**MINISTRE.**—On raconte que le portefeuille de l'intérieur aurait été offert à M. Charles de Rémusat, ancien membre du cabinet du premier-Mars, sous Louis-Philippe. Je veux bien l'accepter, aurait dit l'ancien ministre à M. Odilon Barrot, mais seulement le 28 courant. Voilà pourquoi il y a un intérêt jusqu'à cette date.

**ARRIVÉE.**—Le général Tschirzowsky, qui commandait en chef l'armée du roi Charles-Albert, est arrivé à Paris, où il vit dans la plus grande retraite, occupé de la publication d'un livre sur les graves événements auxquels il a pris part.

**ALLEZ AUX ENTERREMENTS.**—Une ancienne domestique s'était retirée à Loches dans un hospice pour y vivre comme pensionnaire ; elle y mourut il y a quinze jours. Comme elle était catholique romaine, elle avait demandé que l'on conduisît sa dépouille mortelle au cimetière de la chapelle du Chauffat. On invita, suivant l'usage, les catholiques de la localité à accompagner la défunte en terre. Comme il faisait, le jour de l'ensevelissement, un temps affreux, six personnes seulement se rendirent à cette invitation ; mais deux d'entre elles rebroussèrent chemin à moitié du voyage. Les quatre autres, après avoir déposé le corps en terre sainte, se rendirent à la sacristie sur l'invitation du curé, qui leur donna lecture du testament de la défunte. Quelle ne fut pas leur surprise en apprenant qu'elle avait donné 400 louis à partager entre tous ceux qui la suivraient en terre ! Le testament, fait en bonne forme, leur assure ainsi à chacun 100 louis, de plus les "caisses d'épargne" françaises. On peut juger du désappointement de ceux qui ne se sont pas rendus à l'invitation. Les habitants de Loches en ont ri de leur mieux.

**GRÈCE.**—On écrit d'Athènes, le 23 avril : Un Grec, M. Théodore Démétrius Debollis, qui déjà pendant la guerre pour l'affranchissement de sa patrie avait fait d'énormes sacrifices pécuniaires en sa faveur, vient de mourir, à Saint-Péterbourg, à quatre-vingt-douze ans, laissant un testament par lequel il a institué la nation grecque son héritière universelle. Les biens de M. Debollis présentent une valeur de 900,000 roubles effectifs, ou 3 millions 600,000 fr. Ces biens seront réalisés immédiatement, et leur produit sera prêt au gouvernement russe pour soixante ans, aux intérêts de 4 p. 100 qui seront capitalisés. Au bout de ce temps, le capital sera remis au gouvernement de la Grèce, à la condition de l'employer à des objets d'utilité publique. Parmi ces objets, M. Debollis en a lui-même indiqué un, savoir : la création d'une nouvelle Université grecque, qui portera le nom du testateur.

**PIÉMONT.**—Le ministère piémontais s'est définitivement constitué sous la présidence de M. d'Azeglio. M. Boncompagni a accepté le portefeuille de l'instruction publique ; le général de Bormida celui de la guerre ; M. Cavour celui des finances. Une correspondance, à laquelle on peut ajouter quelque confiance, assure que le cabinet ainsi composé ne traitera pas de la paix tant que les Autrichiens n'auront pas évacué l'Égypte. Le journal le *Saggiatore*, du 10 mai, publie une déclaration de M. d'Azeglio, qui établit les principes qui servent de base à la politique que se propose de suivre le nouveau président du conseil des ministres de Sardaigne, et d'où nous extrayons les passages suivants : Nous croyons que les idées et les actes de la Jeune-Italie ont causé notre ruine ; nous mettrons à les combattre autant de loyauté que de fermeté. Ni absolutisme, ni république, et encore moins l'anarchie, tel est le but de l'œuvre que nous avons entreprise. Nous croyons qu'il convient de reprendre le premier programme, celui de réunir toutes les forces italiennes et de leur imprimer une tendance commune. Union des princes entre eux et union des peuples avec leurs souverains, sous le régime constitutionnel. Les États italiens fortement unis seront à même, non d'attaquer, mais de se défendre et de se faire respecter. Quant à la question qui est la plus importante pour nous, celle de la guerre, nous croyons digne la nation et de nous de lui dire franchement : Les malheurs et les erreurs du passé ont rendu la guerre impossible ; mais nous le proclamons en face du monde, il sera tout aussi impossible au roi, à la nation et à nous d'accepter le dés honneur.

**TOSCANE.**—Les Autrichiens, au nombre de 15,000, ont fait irruption en Toscane, bien que le grand-duc n'ait, dit-on, ni demandé ni accepté ce secours dangereux. Le *Moniteur toscain* du 5 rend compte en ces termes de cet événement, qui a motivé la démission de tous les ministres. Le gouvernement a reçu par voie indirecte la nouvelle de la brusque arrivée des troupes autrichiennes sur le territoire toscan. Le baron d'Aspre, commandant en chef des Autrichiens, s'est fait précéder par une proclamation, où il dit que son expédition n'a pas d'autres objets que le rétablissement de la tranquillité publique. Lorsque cette proclamation a été connue, le commissaire extraordinaire de Toscane s'est empressé d'envoyer auprès du baron d'Aspre, le lieutenant général d'Arco Ferrari, pour lui exposer que l'ordre et la tranquillité publiques sont rétablis dans toute la

Toscane, à l'exception de Livourne. Dans cet état de choses, il le prie de limiter à Livourne seule la concentration de ses troupes.—Cette intervention étrangère a, du reste, failli devenir fatale à la cause du grand-duc, car un mouvement révolutionnaire a éclaté à cette nouvelle parmi la population de Florence, et il a fallu, pour le calmer, la promesse que l'action des Autrichiens se bornerait à Livourne. On assure, du reste, que cette dernière ville a enfin ouvert ses portes le 10, non aux étrangers, mais aux troupes toscanes qui la bloquaient déjà depuis quelque temps. Le grand-duc a publié de Gaète une proclamation dans laquelle il déclare ne vouloir retirer aucune des libertés qu'il a concédées à la Toscane.

**SICILE.**—Palermo qui devait ouvrir ses portes le 1er mai a changé tout-à-coup d'attitude et semble résolu à tenter un dernier effort. Voici dans quelles circonstances s'est opérée cette réaction de résistance. Une partie des volontaires qui composaient la garnison de Palermo avaient quitté la ville pour se porter au secours de Catane, et renforcer les troupes opposées à l'armée royale ; lorsqu'arriva la nouvelle de la prise de Catane, de Syracuse et des succès de l'armée royale, un déconfortement universel s'empara des esprits. Des réunions eurent lieu au sein de la garde nationale, et la pensée d'une soumission se fit jour. On mit en avant l'impossibilité de relever une cause perdue, le danger et les malheurs d'une résistance inutile, qui retarderait à peine de quelques heures, la soumission de la Sicile, et concluraient à un bombardement de Palermo, seul soutien de la querelle sicilienne. Bientôt l'opinion se prononça fortement en faveur de la pacification. Malgré les efforts de Stabile et de Ruggiera-Settimo, une députation fut nommée pour aller trouver l'amiral napolitain, lui remettre une adresse, et traiter avec lui de la reddition de Palermo. De là le bruit qui s'est répandu et accrédité que Palermo s'était rendue. Mais après le départ de la députation et avant qu'elle fût de retour, les efforts des chefs de l'intervention des volontaires et les nouvelles reçues d'Italie, l'espérance que le roi de Naples serait obligé d'affaiblir son armée de Sicile, ont provoqué un mouvement en sens contraire. Un gouvernement s'est institué de nouveau, à désavouer la députation et les propositions dont elle était porteuse, et a repris les préparatifs de défense. Au reçu de ces nouvelles, la flotte napolitaine a fait voile immédiatement vers Palermo, l'armée royale s'est également mise en marche sur la ville, et le quartier-général a été établi à Calta-Nisetta.

**LES SANDWICH.**—Nous recevons par la voie de Valparaiso des nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 15 décembre. Il y régnait des maladies et la mortalité était grande parmi une certaine classe d'Européens.

### CHOLÉRA !!! CHOLÉRA !!!

Monsieur l'Éditeur.

On parle un peu du choléra qui se montre de temps à autre dans certaines localités, sans être cependant aussi funeste qu'autrefois, si on le considère d'après ses anciens ravages ; aussi, voit-on qu'on le craint peu cette année et qu'on s'en occupe guère ; c'est déjà beaucoup, parce que le peu peut faire bien des victimes. En ce qu'elle débilite les nerfs, surexcite le moral, et prédispose par là à gagner la contagion ; les habitudes de tempérance qu'on a adoptées presque partout font que le public en général craint moins les attaques de cette maladie ; et en effet en 1832, 34 plusieurs individus ont peut-être occasionné leur mort par la boisson qu'ils prenaient comme un antidote et qui se changeait pour eux en un vrai poison. Un ancien disait *Virgilia cholera et totura viro infructu*, ce qui a fait dire à un savant : "le choléra vient moins de la viciation de l'air que de nos mauvaises habitudes." Quoiqu'il en soit de la peur, M. l'Éditeur, un homme courageux la méprise, mais la prudence fait qu'il ne s'expose pas volontiers à un danger qu'il veut éviter ; c'est pourquoi je vous prie d'en donner place dans votre intéressant journal, si vous le trouvez à propos, à quelques observations que j'ai eu occasion de recueillir en différents temps ; si se trouvera peut-être quelques renseignements qui pourront être utiles même hors le temps du choléra.

L'hygiène enseigne les précautions qu'on doit prendre pour éloigner le choléra et les autres maladies en général, lesquelles sont principalement la tempérance dans le boire et le manger, la propreté sur soi, dans ses vêtements et dans son logis. Dans les villes cette propreté doit s'étendre jusque dans les rues, et aux environs des maisons, près des quelles on ne doit laisser aucunes immondices ni fumiers en fermentation ; ce qui est loin d'être le cas dans Montréal, où l'on voit surtout dans les quartiers éloignés tant d'eaux écouées, et jusqu'à des restes d'animaux qui pourrissent en pleine rue au détriment de l'odorat des passans.

Quant aux remèdes, chacun prétend avoir découvert le sien, avec lequel il soigne ses malades, tandis qu'un autre les tue avec le même remède ; ce grand nombre de remèdes laisse à croire qu'on n'a pas encore découvert le véritable. Une gazette enseigne de faire dissoudre quinze grains d'atun dans de l'eau, assurant que cette eau traitée d'atun dissolvait la diarrhée et le vomissement ; s'il en est ainsi, ce remède pourrait être d'une grande utilité dans le choléra du pays. Une autre gazette dit qu'on a découvert sur le mont Atlas, dans l'Asie mineure une plante qu'on appelle *Zhorabin*, dont la tige et les feuilles ressemblent au thym, et les fleurs à celles de la lavande, c'est, dit-on, un vrai spécifique contre le choléra ; ceux qui ont le bonheur de vivre près de cette plante pourront en profiter, mais elle est trop éloignée pour nous. M. Honey, qui de son vivant demeurait à St-François du lac St-Pierre, et qui était très connu par les cures merveilleuses qu'il faisait avec les simples, dont il connaissait un grand nombre, se servait, avec succès contre le choléra asiatique, d'une plante qui croit près des forêts dans les terres noires et marécageuses, cette plante ressemble à la verge d'or par sa ti-

ge, mais sa fleur est violette ; elle n'est guère connue dans nos campagnes que sous le nom de *bouquets violets*. Il premit une poignée de ses racines qu'il faisait bouillir dans une pinte d'eau, jusqu'à réduction d'un tiers, et faisait boire cette tisane à ses malades, il prétendait en avoir rechappé un grand nombre par ce moyen.

Mais maintenant passons à certains remèdes qu'on a employés en Irlande. L'évêque catholique de Derry reçut en 1832 une lettre de son frère le lord Posonby qui voyageait alors en Moravie. Il lui apprenait que le choléra sévissait dans cet infortuné pays, et qu'il moissonnait les pauvres habitants par myriades ; ayant été attaqué lui-même, son Dr. Quin lui avait conseillé de prendre de cinq minutes en cinq minutes cinq gouttes d'esprit de vin camphré dans une cuillerée de sucre fin et d'eau tiède, jusqu'à ce que l'effet désiré fut survenu, avec ce simple remède, il fut bientôt rétabli et à l'abri de la contagion. Ces gouttes qu'on appella ensuite *gouttes de Posonby* furent introduites dans plusieurs hôpitaux au grand soulagement de la plupart des cholériques ; mais quelque temps après un docteur de Gloucester enseigna d'y ajouter pour boisson l'eau froide en abondance. Voici comme on raconte la découverte de ce remède, le plus simple des remèdes, et qui est peut-être le seul que Dieu ait donné, dans sa bonté, aux pauvres qui n'auraient pas le moyen de chercher des remèdes coûteux. Il y avait dans un hôpital de Gloucester seize malades du choléra, parmi lesquels était une intéressante jeune fille de 15 à 16 ans, pour laquelle le docteur avait porté la plus grande attention, mais voyant qu'elle était sur le point de succomber il dit en sortant de l'hôpital, à la femme qui la soignait, de lui donner ce qu'elle demanderait ; la malade ne fut pas longtemps sans demander de l'eau froide ; sa bonne ne voulait pas d'abord lui en donner, mais se souvenant de ce que le docteur lui avait dit ; elle lui en donna tant qu'elle en voulut ; la malade se trouva aussitôt beaucoup mieux, et demanda à ouvrir le chassais ; mais le docteur étant revenu, demanda pourquoi on avait ouvert ce chassais, la garde-malade s'excusa sur ce qu'il avait commandé de faire ce que la malade désirerait ; il fut ensuite à son lit, et trouva ses couleurs revenues, son visage pleuré comme celui d'une personne en santé ; il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il y avait là comme un miracle ; mais la vieille lui montrant le pot d'eau, lui dit : M. voilà le miracle ; elle l'a déjà bu deux fois plein ; alors le docteur ordonna d'ouvrir tous les chassais de l'hôpital, fit donner de l'eau froide aux autres malades, et il eut le bonheur de les réchapper tous les seize. Il écrivit aux docteurs de Limerick sa nouvelle méthode de soigner, et les succès qu'il en avait obtenus, mais la plupart aimèrent mieux envoyer leur malades en forme dans l'autre monde en les gorgeant de brandy et d'opium, et les étouffant sous un énorme tas de couvertures ; quelques-uns pourtant se déclarèrent en faveur de l'eau, et rechappèrent leurs patients. Dans un de ces hôpitaux de Limerick les docteurs continuèrent à donner du punch chaud et de l'opium à force, mais les sœurs de la charité, ces sœurs d'une gazette de Limerick, qu'on devrait plutôt appeler des anges, parce qu'elles paraissent plutôt appartenir à la nature angélique qu'à la nature humaine, ces bonnes sœurs étant donc entrées dans cet hôpital, elles s'opposèrent entièrement à ce traitement, et convinquirent enfin les docteurs que l'eau froide valait mieux parce qu'elle fatiguait moins l'estomac déjà très faible de ces pauvres malades. D'après ce procédé, ne pourrait-on pas croire que les différentes tisanes qu'on regarde comme des remèdes spécifiques, et que ces eaux si vantées de certaines sources minérales ne doivent leur vertu qu'à l'efficacité de l'eau, et que les ingrédients qui entrent dedans contribuent peu, si toutefois ils contribuent à quelque chose, aux bons résultats qu'on croit en obtenir. Quant à l'eau froide ce semblerait peut-être une bonne précaution de la fêter, comme on a coutume de fêter la grosse bière.

Mais de quelle manière l'eau peut-elle opérer de si grands effets ? Voici l'opinion du correspondant du journal de Limerick ; il présume sans oser l'assurer qu'il est de la *serum* partie constitutive et très importante du sang, est épuisé par de trop abondantes évacuations, alors les crampes se manifestent et le visage prend une teinte violette ; et comme tout le monde a entendu parler de la transfusion de l'eau chaude combinée avec l'albumen et le soda dans les veines, pour suppléer à l'absence du serum, afin de communiquer aux esprits animaux leur cours naturel et salutaire, de même il peut se faire que l'eau au moyen de l'oxygène qu'il contient excite une certaine effervescence qui réchauffe et nourrit le sang, qui commence aussitôt à entrer en circulation, ce qui est manifesté par la transpiration dans laquelle entrent alors les malades. Quoiqu'il en soit, c'est une chose hors de question que les cholériques ont demandé de l'eau avec anxiété, l'ont avalée avec avidité jusqu'à ce que leur soif fut apaisée, et qu'ensuite leur chaleur naturelle fut revenue, l'agonie expulsée, et toutes les fonctions vitales mises en action et en pleine vigueur.

D'après tout ce qu'on vient de dire, M. l'Éditeur, ne conviendrait-il pas au moins de donner de l'eau aux malades qui en demandent instamment ; en effet indépendamment des docteurs de Gloucester et de Limerick, on peut citer un grand nombre de personnes en ce pays qui ont été guéries par le moyen de l'eau. Une dame très respectable me disait dernièrement que l'année du grand choléra comme on appelle encore l'année 1832, se trouvant auprès d'un malade qui ne cessait de crier pour de l'eau, elle n'osait lui en donner, mais après réflexion faite, elle se dit : il faut bien mieux qu'il meure content qu'enragé ; elle lui en donna donc autant qu'il en voulut, et le malade l'ayant bu d'en mourir, revint bien vite à la santé. On pourrait citer un grand nombre de cas dans différentes paroisses, où les mala-

des ont été réchappés par ce remède si simple, c'est-à-dire par l'eau qu'on appelle à bon droit le grand dissolvant. J. M. B. H. St.-J.—Juin 1849.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 12 JUN 1849.

LA DÉPÊCHE DE LORD ELGIN.

Nous avons publié, vendredi dernier, la dépêche de Lord Elgin sans l'accompagner de commentaires. Aujourd'hui, nous n'avons pas intention d'en parler au long, parce que nous ne croyons pas que ce soit nécessaire. Tous les lecteurs canadiens en effet, qui auront lu cette dépêche, auront dû se convaincre des vues libérales et justes de notre gouverneur actuel, et de l'impartialité qu'il montre dans le récit de nos événements. Qu'il nous suffise donc de dire que nous ne pouvons voir sans dégoût les productions de la presse socialiste de Montréal relativement à cette dépêche. Un pareil langage n'est propre qu'à confirmer l'idée que l'on a déjà de ces journaux-là, savoir : qu'ils n'ont d'autre but que de tout condamner, de tout bouleverser, de tout renverser, afin de se frayer un chemin, et se faire tribuns-du-peuple au petit pied!

Quant à la presse tory, une partie d'elle trouve qu'il n'y a que quelques mots à reprendre à cette dépêche; tandis que l'autre dit que c'est un tissu de mensonges. C'est bien gentil et bien poli, comme l'on voit. Au reste, on ne pouvait pas s'attendre à moins de la part des rédacteurs de ces journaux-là. On peut encore avoir une nouvelle preuve de leurs principes et de leur consistance, quand on apprendra que les quelques journaux, qui, parmi eux, avaient paru trouver possible la dépêche de Lord Elgin, se sont mis depuis à la condamner entièrement. On va nous demander pourquoi ce changement. Eh! bien, c'est afin de se mettre à l'unisson avec l'autre partie de la presse tory. Il est bien vrai qu'on se contredit, qu'on se montre un peu *loose fish*; mais n'importe, il faut attendre le but commun qui est de monter au pouvoir ou de tout mettre dans la confusion.

Quant à la presse réformiste, cette presse qui veut pour le peuple des réformes utiles et non de vaines utopies, et qui ne croit pas que le patriotisme consiste à tout refuser, parce que ce tout ne nous donne pas entièrement ce que nous voulons; cette presse, qui représente la grande masse du peuple qui la soutient, est venue de l'avant, et a donné à Lord Elgin de justes déloges pour la manière habile et impartiale de laquelle il a raconté au gouvernement anglais les actes des vandales de Montréal. Elle a ajouté (et nous nous joignons aussi à elle en cela) que l'Angleterre, par la réponse qu'elle fait à Lord Elgin dans la dépêche de Lord Grey, agit conformément aux vœux de nos populations. Les Canadiens ne demandent que de continuer à se gouverner eux-mêmes, pour toutes leurs affaires intérieures et qui ne touchent pas directement aux intérêts de la Grande Bretagne. L'Angleterre nous assure que nous aurons désormais l'exercice plein et entier de ce droit imprescriptible. Nous la félicitons donc sur la politique libérale qu'elle suit aujourd'hui, et nous espérons qu'en si beau chemin elle continuera ses réformes, et n'aura plus en vue que les intérêts de tous les Canadiens, sans distinctions de races.

La Gazette de Montréal, dont le public connaît le langage incendiaire, redouble, s'il se peut, son ton révolutionnaire, et met en œuvre toute son énergie pour exciter de nouveau les émeutiers, et les porter à des actes de résistance et de rébellion. On se souvient que, le 25 avril, elle faisait sortir à 6 heures du soir un feuillet extraordinaire qui a été la cause directe de l'assemblée du Champ-de-Mars, et par ses paroles insurrectionnelles, l'instigateur des troubles et des outrages qui ont déshonoré notre ville ce soir-là et les jours suivants.

Hier, la même Gazette recommence la même tactique et les mêmes appels à la violence et à l'insurrection, et pour cela elle défigure et dénature de toutes manières le sens de la dépêche de Lord Grey. Elle nous dit en effet que "cette dépêche, sous l'autorité du gouvernement impérial, dénonce tout homme, qui en 1837 a pris les armes pour la défense de la couronne, comme une sorte de brigand inhumain, qui, loin de mériter du respect, n'est digne que de réprobation." Or, le texte même de la dépêche n'a jamais fait entendre pareille chose, par la bonne raison que jamais ministre anglais ne pourrait le dire. Mais la dépêche condamne les actes des misérables qui ont incendié le parlement, insulté le représentant de la souveraine, résisté à l'autorité établie, et commis cinquante autres outrages diaboliques. La Gazette néanmoins pense que son avancé mensonger pourrait bien servir sa cause; aussi le donne-t-elle comme conforme à la vérité, et puis elle ajoute: "La misérable minorité (les tories), qui conserva ce pays à l'Angleterre, quand celle-ci ne pouvait le conserver elle-même, serait capable, nous pensons, de le conserver pour elle-même, si les circonstances l'exigeaient. C'est une minorité assez forte pour remporter la grande majorité des élections dans les parties anglaises du Canada. Elle ne sera pas disposée à payer une taxe injuste pour récompenser ses ennemis français, ou à se soumettre longtemps à la domination française, quand même cette domination serait soutenue du gouvernement anglais."

Ainsi, que le gouvernement et que tous les libéraux, qui forment l'immense majorité de la population, se tiennent pour avertis; les tories qui sont une misérable minorité sont bien décidés, si l'on en croit leurs organes, à recourir aux moyens violents pour monter au pouvoir et empêcher la justice de se rendre en Canada. Ils déclarent que, si la reine sanctionne la conduite de Lord Elgin relativement au bill d'indemnité, le Canada est perdu pour l'Angleterre. "Si le London Times, dit la Gazette de Montréal, dans les articles que nous avons publiés récemment, exprime le sentiment du peuple anglais, de la même manière que nous savons que ce sont ceux de Lord Elgin et du cabinet impérial, alors nous n'hésitons pas à déclarer que les LOYAUX du Canada considéreront dorénavant leur allé-

geance sous un semblable point de vue." Donc, si l'Angleterre rend justice à la masse du peuple canadien, les loyaux prennent les armes et continuent la rébellion qu'ils ont commencée depuis le 25 avril dernier.

Ce sont là autant de paroles et autant de faits que nous aimons à recueillir, afin que le gouvernement soit prêt à tout événement, et afin que les populations libérales du Canada comprennent bien leur position et celle des misérables factieux qui ne sont loyaux qu'autant qu'on les paie.

Le Morning Courier du 7 termine un petit article sur la dépêche de Lord Grey par ce qui suit: "En dépit des dénégations du Times au sujet des marchands banqueroutiers (les tories), le parti Breton possède les quatre sixièmes (!) de l'argent comptant du Canada, et celui qui a l'argent a le pouvoir; l'argent comptant est par toute la terre le nerf de la guerre; toute tentative pour mettre à exécution de semblables menaces sera le signal d'une révolution (!!!) Le peuple ne doit pas être terrifié par des épouvantails. Que Lord Elgin et ses soutiens en Angleterre y prennent garde; car les bretons outragés pourraient bien, comme les Goths en Espagne, demander le secours des Maures."

Afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ces dernières paroles, nous leur donnerons toute leur portée, en les mettant dans l'ordre suivant: "les Goths en Espagne appellèrent les Maures à leur aide; les tories du Canada pourraient bien les imiter, et réclamer le secours des Américains!"

Telle est la loyauté de ces gens-là! Parlez de justice égale, et de suite ils vous montrent les dents; mettez-la en pratique, ils prennent les armes et menacent de vous égorger. Et ce sont ces mêmes hommes qui reprochaient l'année dernière à la France les excès d'une populace égarée, qui rendait tristement et à jamais célèbres les journées de juin 1848! Mais eux-mêmes, s'ils ne redoutaient un jour les bayonnettes anglaises, ils se livreraient aujourd'hui aux mêmes excès. C'est un nouvel avis à tous les citoyens paisibles et amis de l'ordre d'être sur l'alerte, et prêts à réprimer toute tentative de tumulte ou d'insurrection.

L'Avenir dans sa feuille du 6, essaie de répondre à notre article en réponse au sien, au sujet des prêtres catholiques au tribunal de la pénitence. Il nous dit, entre autres choses: "Si l'on nous y force, nous n'hésiterons pas à prendre les moyens de prouver notre assertion." Si l'Avenir, par son assertion, veut parler de la phrase suivante: "Il y a des prêtres qui ont poussé le fanatisme politique jusqu'à menacer de se servir du tribunal de la confession pour forcer nos lecteurs à renvoyer le journal." nous nous en tenons à ce que nous avons dit: qu'il en dise d'avantage, s'il le veut; c'est son affaire.

Sans nous attacher à relever toutes les gentilleses de l'Avenir, nous lui disons que nous nous que le prêtre catholique "porte du fanatisme ou des considérations politiques au tribunal de la confession."

Quant à ce que nous avons dit dans notre feuille du 5, nous le maintenons et y persistons; et nous sommes bien certain que, bien que l'Avenir veuille faire de notre confrère de l'Echo des Campagnes un partisan de ses doctrines, ce journal-là a de trop bons principes pour se mettre à la remorque d'écrivains qui n'ont que des paroles de blâme pour le Pape, pour notre évêque et pour nos prêtres.

Dimanche dernier, ont eu lieu en cette ville et par tout le pays les processions de la Fête-Dieu. Comme nous ne pouvons parler de celle de Montréal, nous devons dire qu'il s'y en est fait quatre: une à la Paroisse, une autre à la Cathédrale, une troisième à St. Pierre, et la dernière à St. Jérôme. Le temps était un peu plus favorable, le soleil étant caché par des nuages toute la matinée. Les citoyens de toutes les classes avaient voulu contribuer à la majesté de la fête et à la beauté de la procession. Les rues en effet étaient bordées de tapis, d'épaves, d'herbes, etc., et dans un grand nombre d'endroits on voyait flotter dans l'air de nombreux étendards et drapeaux. De distance en distance, il se trouvait aussi des arcs de triomphe, et mille autres décorations du meilleur goût et souvent de la plus grande richesse. Nous avons remarqué aussi que plusieurs citoyens protestants avaient en l'attention de garnir de feuillage le devant de leurs maisons; les catholiques ne manquent pas de leur en savoir gré et d'en être reconnaissants.

Nous ne nommerons pas en particulier les citoyens qui ont le plus contribué à la magnificence des processions; il nous faudrait en citer un très grand nombre. Qu'il nous suffise de dire que nous ont rivalisé de zèle en cette occasion, et ne sont pas demeurés en arrière des autres années.

Nous eussions désiré donner l'ordre des différentes processions, mais nous n'en avons pas le temps. Disons néanmoins que la Société de St. Patrice, la Société de Tempérance, la Société St. Jean Baptiste, le Barreau, les différentes confréries, les communautés religieuses, les enfants des écoles chrétiennes, les élèves du Collège, les demoiselles de la Congrégation, etc., etc., en faisaient partie. Un nombreux clergé revêtu de magnifiques ornements, et les Evêques présents en ville, complétaient les processions, que suivait une foule innombrable, recueillie et silencieuse. C'est Mgr. de Montréal qui portait le St. Sacrement à la Procession de la Paroisse et qui le porta plus tard à celle de St. Pierre. Mgr. de Martyropolis remplissait ces mêmes hautes fonctions à la Procession de la Cathédrale.

En terminant, nous croyons devoir féliciter nos concitoyens sur l'ordre admirable et la paix parfaite qui ont régné durant ces pieuses et imposantes cérémonies. Il était beau de voir la majorité du culte catholique se montrant dans ces mêmes rues et ces mêmes quartiers, où il n'y a pas deux mois les incendiaires et les émeutiers commettaient des outrages atroces. Aux cris obscènes et aux imprecations de toutes sortes de ces jours mauvais, avaient succédé dimanche les chants religieux des cantiques et des psaumes; et au lieu de troupes de brigands et de malfaiteurs, on voyait tout ce que Montréal renferme de catholiques, un peuple immense se prosternant pour adorer Notre Seigneur Jésus-Christ présent au St. Sacrement. Le contraste était sublime; il faisait voir toute la beauté et la grandeur de la Religion Catholique.

Le Herald de Montréal, qui prétend toujours agir avec tant de respect pour le représentant de la souveraine, publie dans sa feuille de vendredi un extrait de la Gazette de Gaspé, dans lequel ce dernier journal injurie de la

manière la plus grossière le noble Lord qui est à la tête du gouvernement de ce pays. Le Herald appelle sans doute ce langage-là du *joking*. Mais les hommes vovés et de sang-froid appelleront cela un acte injustifiable et indigne d'une presse respectable.

M. Chiniquy ne se laisse pas; il continue une guerre acharnée contre l'intempérance, et partout il est victorieux. Il y a entre lui et les généraux d'armées cette différence: c'est que ceux-ci versent le sang, et que M. Chiniquy ne fait que renverser le vin.—Nous apprenons qu'il vient encore d'enroler sous l'étendard, dont il fait si bien valoir la protection, 2600 personnes à St. François du Lac, 2500 à la Baie du Febvre et 1900 à St. David; en tout, 7,000 personnes!

Nous lisons dans un de nos échanges le passage qui suit: "L'idée d'un chemin de fer d'Halifax à l'Océan Pacifique, à travers les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, est actuellement entretenue par les hommes d'état de l'Angleterre. Un article dans l'Army and Navy Register avocace la construction immédiate d'un tel chemin, et prétend que le gouvernement anglais a déjà pris la chose en sa sérieuse considération."

Le Provincialist d'Hamilton demande au Morning Courier "s'il est vrai que les chefs de la ligne britannique à Montréal ont envoyé un agent à New-York pour acheter 30,000 mousquets (équipements complets), afin que, si le gouvernement impérial ne désavoue pas le bill d'indemnité, ils soient prêts, armés et équipés, à renverser le gouvernement et à séparer cette province de la Grande-Bretagne." Le Morning Courier répond que les mousquets coûtant, en grand nombre, 22 chelins et demi, il voudrait savoir où les "marchands banqueroutiers" de Montréal trouveraient £30,000 pour acheter les armes. Ce qui veut dire que le Courier ne répond pas à la demande. Est-ce que par hasard il craindrait de se compromettre?

La Gazette de Québec du 9 contient le passage suivant: "Dans la chambre des communes, M. Roebuck fit motion qu'il lui fût permis d'introduire un bill, pour le meilleur gouvernement de certaines possessions coloniales de l'Empire. Relativement au Canada, il proposait de séparer le Haut et le Bas-Canada, et d'en fixer les frontières exactement. Chaque province aurait une législature à part, et il y aurait de plus une législature fédérale pour le tout. Le gouverneur général agirait comme magistrat exécutif de la confédération. Il serait nommé par la mère-patrie, et sa nomination serait le seul lien positif entre la métropole et sa dépendance confédérée. La motion de M. Roebuck a été perdue par une majorité de 43 voix."

La Gazette Officielle de samedi nous apprend que A. C. Harvey, éc., est nommé avocat, et Patrick Griffin, gentilhomme, est nommé arpenteur.

Le même journal annonce que Wolfred Nelson, Olivier Berthelot, W. Workman, J. J. Day, M. J. Hayes, Guillaume Deschambault et R. L. McDonnell, éc., sont nommés pour constituer le "bureau central de santé." Le Dr. A. H. David en est le secrétaire.

Au 8 courant, il avait été émis pour £368,585 de bons provinciaux; il en est rentré pour £238,558; il y en avait encore en circulation pour £130,027.

A Port Hope, la brasserie de M. James Brown a été consumée par le feu la semaine dernière. On pense que c'est l'acte d'un incendiaire, pour la découverte duquel on offre \$300 de récompense.

Nos lecteurs peuvent juger de l'effort que produisent chez les protestants les articles que l'Avenir écrit contre le Pape, notre Evêque et nos prêtres, par l'extrait suivant du Witness de Montréal: "L'Avenir de cette ville publie quelques extraits de journaux Français, qui condamnent l'Eglise de Rome dans son désir insatiable du pouvoir. Là dessus, le Père Chiniquy écrit à l'éditeur de l'Avenir de lui discontinuer l'envoi de son papier, et ajoute qu'aucun bon catholique ne peut continuer à le recevoir. Quelques uns des lecteurs de l'Avenir ne sont pas de cet avis, et le dernier numéro de ce journal ne contient pas moins de trois lettres, écrites par des personnes qui se disent de bons catholiques, et qui, tout en admettant les droits du père Chiniquy à la reconnaissance de ses concitoyens pour ses travaux de tempérance, critiquent sévèrement sa lettre. Le peuple commence à examiner et à juger par lui-même, même en Canada."

Nous voyons par les journaux de Québec que, vendredi dernier, au Conseil de ville, un des conseillers fit une motion, qui fut opposée par un autre conseiller, parceque, disait celui-ci, le Canada sera américain dans 3 mois. Le premier de traverser la salle et de frapper le second qui tombe par terre. Defa une rixe, qui finit bientôt par l'intervention de la police.

Mgr. de Montréal est parti hier pour St. Hyacinthe, où il doit célébrer demain la fête de St. Antoine, patron du collège de cette place. S. C. y donnera l'ordre de la prière à M. Albert Lacombe, que Mgr. de Montréal ordonna Diacre dimanche dernier, à la Cathédrale. Ce jeune Monsieur, qui était employé dans les bureaux de l'Evêché, se défina aux missions de Pimblina où notre compatriote M. Belcourt travaille avec un grand succès.

Nous voyons avec plaisir qu'hier soir le Conseil municipal de cette ville a nommé M. Jérémie chef de Police en place de M. Wily. C'est le sergent Flynn qui succède à M. Jérémie.

Hier, le corps des cordonniers de cette ville s'est réuni dans la côte St. Laurent; d'où, musique en tête, et avec drapeaux et étendards déployés, il a parcouru les différentes rues de la ville. A 6 heures, le cortège est revenu par la rue Notre Dame et la petite rue St. Jacques, jusqu'à la côte St. Laurent, où le corps de musique a joué, "Dieu sauve la Reine," et l'on s'est dispersé en poussant trois vivats énergiques. Nous ne voyons pas grand mal à ce que les cordonniers, comme les autres corps de métier, se rassemblent une fois l'an pour célébrer la fête de leur patron. Mais il serait regrettable qu'ils se réunissent plus souvent dans ce but; car c'est une perte immense pour eux et bien inutile. En supposant en effet qu'ils ne fussent hier que

400 à 450, la perte de leur journée et les dépenses extra ont dû leur faire une perte totale de au moins £100. Or, £100 dans le moment actuel est une somme bien forte, surtout pour un corps qui se plaint de n'être pas encouragé.

La Gazette de Montréal du 6 courant dit: "C'est la sanction de S. M. au bill (d'indemnité) qui fixera la destinée du Canada."

C'est par oubli que nous n'avons pas accusé réception de la première livraison de l'Album du Canadien de Québec. Cette livraison contient les premières pages de "l'histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada." Voici ce qu'en dit le Canadien lui-même:

"Cet ouvrage, imprimé à Paris il y a 186 ans, est extrêmement rare. L'exemplaire que nous en avons entre les mains est peut-être le seul qui existe en Canada. L'auteur est un homme du pays, M. Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, et le souche de plusieurs familles canadiennes des plus honorables. Il est mort âgé de près de cent ans. Il avait été député à la cour pour représenter les besoins de la colonie, et ce fut lors de ce voyage en France qu'il fit imprimer cette relation fidèle de ce qu'il avait lui-même observé. L'épître dédicatoire est datée du 3 octobre 1663, et adressée à Monseigneur Colbert, Conseiller du Roy en son Conseil Royal, Intendant des finances, et Sur-Intendant des Bâtiments de Sa Majesté, Baron de Seignelay, &c. Nous conserverons l'ancienne orthographe, qui a aussi son intérêt pour ceux qui aiment à comparer le présent avec le passé. Au moyen d'un numéro complémentaire l'Album du Canadien formera, à la fin de l'année, un beau volume in-octavo de 200 pages, que les abonnés du journal auront en par-dessus le marché."

Nous voyons avec plaisir ce nouvel essai fait pour répondre parmi nous de bonne littérature, qui soit également irréprochable sous le rapport moral que sous le rapport du style. Nous espérons qu'en continuant à donner à son Album un soin tout particulier dans le choix de ses articles, le Canadien encouragera de l'encouragement de la part du public.

Le News de Kingston (du 6) dit qu'il y a eu dans cette ville-là 15 décès par le choléra; c'est dans le lot numéro 24, la partie la plus malpropre de la cité. Le 5 et le 6, il n'y eût été déclaré aucun nouveau cas.

Le 7, il y a eu à St. Louis Missouri 18 décès par le choléra; le 8 à Cincinnati, il y en a eu 4; le même jour, à New-York, il se déclarait 110 nouveaux cas, et il y mourait 19 personnes. A la Nouvelle-Orléans, le général Gaines est mort du choléra, le 8 du courant, après une heure et seize minutes de maladie.

Dimanche, il y a eu à N.-Y. 14 nouveaux cas de choléra et 10 décès; et hier il y a eu 24 nouveaux cas et 12 décès.

Le Globe de Toronto dit que les compagnies de pontiers viennent d'y être congédiées.

La correspondance londonienne de la Gazette de Québec porte que "la violence et le vandalisme dont on vient d'user en Canada ont excité une extrême indignation en Angleterre;" que la dépêche de Lord Elgin est "des plus excellentes."

L'Album de la Minerve, pour le mois de mai, nous est parvenu; nos remerciements à M. Duvernay. Nous en parlerons plus au long vendredi.

La Feuille d'Erable pour mai est reçue. Elle contient deux nouvelles: Rosa, et Daniel O'Rourke.—Le prix d'abonnement est de cinq chelins par an.

Le journal anglais d'Agriculture pour le mois de juin nous est parvenu. Il contient toujours une foule d'articles du plus haut intérêt et de la plus grande utilité pour toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture.

Le 13 mai, il y a eu à Maracibo un grand tremblement de terre, qui a détruit des propriétés au montant de \$200,000. Une femme seulement a péri.

Les directeurs des chemins de fer de Boston et du Maire ont résolu de n'employer personne qui usera de boissons enivrantes!

Nous voyons par nos échanges que le président Roberts était arrivé à Libéria. Il a réussi à faire reconnaître l'indépendance de la petite république par la France l'Angleterre et la Belgique. Le gouvernement anglais a accordé aux Libériens le droit de commercer entre le Cap Mount et Palmas, et a consenti à ce que la république achète tout le pays entre le Cap Mount et la Rivière Sherbro. Un banquier anglais a donné pour cela à la république la somme de £3,000 à £4,000. L'Angleterre a de plus donné à Libéria un vaisseau de 4 canons. Les Anglais avaient détruit tous les établissements à esclaves à Galenas qui a été brûlé; ils devaient en faire autant à New Cess. Le commerce de la république est un peu stagnant, mais il paraît devoir bientôt se ranimer. Les habitants y paraissent contents et heureux.

A la chambre des lords, il a été proposé et passé une résolution portant que le rappel des lois de navigation est une conséquence inévitable de la législation toute récente de l'Angleterre relativement au commerce. La division à ce sujet a été le 116 contre 103. Le bill pour le rappel de ces lois est donc sûr de subir sa troisième lecture et de devenir loi.

Un M. Rathbone, de Liverpool, vient de donner £500 au Père Mathieu, pour le mettre en état de payer sa surcharge de l'assurance sur la vie, le R. P. ayant toujours intention de passer en Amérique.

Il paraît que, le 24 mai, M. Roebuck devait, à la chambre des communes, ramener sur le tapis les affaires du Canada. Lord Brougham devait faire la même chose, le 1er juin, à la chambre des Lords.

Les nouvelles de Rome vont jusqu'au 15 mai. Rapparaît que les Français voulurent (le 13) passer le Tibre au pont Molvin; mais que les insurgés brûlèrent le pont, ayant vu que les Français eussent pu effectuer leur

NOUVELLES D'EUROPE.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Le résultat officiel du département de la Seine, a été proclamé le 18 à trois heures. Voici la liste des représentants: Murat, Ledru-Rollin, Legrand, Boichot, Badaud, Lamoricière, Dufaure, Moreau, Pussy, Hugr, F. Pyat, Vavin, Lammennais, Bixio, C. Barrot, T. Bac, Cavaignac, Considérant, Wolowski, Rattier, Conquereux, P. Leroux, Peupin, Garnon, Roger, de Lanteyrie, Perliguier, Bapat.

Dans bon nombre d'autres départements, la majorité des socialistes a été fort considérable. Leur liste, dit-on, a passé tout entière dans le Nord, qui donne 24 représentants. Les grandes villes, Rouen, le Havre, Bordeaux, Lyon, etc., se sont prononcées en leur faveur. L'armée elle-même a fortement incliné vers eux, en donnant, en général, la préférence à ceux qu'on désigne sous le nom de républicains rouges. Ce sont là des faits de la plus grave signification; ils prouvent que le compte on doit faire de ce parti qu'on avait pu jusqu'à présent ne considérer que comme une minorité sans prépondérance, et qui se révèle aujourd'hui avec des forces si imposantes. Le prodigieux développement qu'il a pris dans ces derniers temps est évidemment dû aux tendances de ceux qui s'intitulent le parti de l'ordre. Les craintes de réaction ont rallié sous le drapeau de la démocratie socialiste, bien des républicains qui n'ont que fort peu de goût pour les utopies et pour les moyens révolutionnaires.

ENCORE LES ÉLECTIONS.—Ainsi qu'on le verra par le tableau général, toutes les élections de la France continentale sont connues. Le chiffre des représentants des 85 départements qu'elle comprend est de 734.

Table with 2 columns: Représentants de la Corse (5), id de l'Algérie et des colonies (11), Total (750).

Sur les 734 représentants dont l'élection est connue, le *Moniteur du soir* calcule que 514 appartiennent à l'opinion modérée et 220 à l'opinion socialiste. On a fait les remarques suivantes sur le personnel de l'Assemblée nouvelle rapproché de personnel de la Constituante. 339 membres de la Constituante siègeront dans la Législature; 223 de ces représentants ont appartenu jusqu'ici au parti modéré et 111 à l'opposition de toutes nuances. Sur les cinq présidents de l'Assemblée constituante, MM. Aubry de Puymaëron, Borghes, Sénart, Marie et Armand Marrast, aucun n'a été réélu. Sur les onze membres du gouvernement provisoire, huit ne reparaitront pas à l'Assemblée législative: ce sont MM. Albert, Louis Blanc, Dupont (de l'Eure), Flocon, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie et Armand Marrast. M. Pagnerre, secrétaire-général, et MM. Bethmont, Carnot et Goudechaux, ministres du même gouvernement, ne sont pas réélus, non plus que M. Rullières, ministre de la guerre actuel. Depuis leur nomination, deux des élus sont morts: MM. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances, et Roger (de Loiret). Des douze ministres qui ont été appelés aux affaires par l'honorable général Cavaignac deux seulement, MM. Dufaure et Lamoricière, ont été élus, mais chacun d'eux a obtenu une double élection. Les ministres nommés par le président de la République font tous partie de l'Assemblée nouvelle, à l'exception du général Rullières et de M. Léon de Malleville, qui n'ont pas été réélus. Mais MM. Odilon Barrot et Passy ont eu chacun une double nomination. On compte, dans la nouvelle Assemblée, un maréchal de France, vingt-six généraux, et sans parler des grades intermédiaires, trois sous-officiers, dont un a été nommé deux fois. La marine y est représentée par trois amiraux, et le clergé par un évêque et quatre prêtres.

ROME.—Des correspondances de Rome publiées par les journaux de Londres, de Turin et de Florence, s'accordent à dire que les Français approchent de plus en plus de Rome et leur attribuent le projet de s'emparer du mont Pinio, qui domine la ville. Un corps ultérieur s'avancerait du côté par les Marches et se trouverait déjà à Macerata.—Il paraît qu'après le léger avantage remporté par Garibaldi sur un détachement napolitain, les troupes napolitaines, revenant à la charge, ont délogé l'aventurier de ses positions et l'ont obligé de se réfugier dans Rome, où il est entré portant, en guise de trophée, les armes et les vêtements des morts qu'il avait laissés sur le champ de bataille. Quant aux trois canons qu'il prétendait avoir pris à l'ennemi, personne n'a pu les voir.—Le *Moniteur* *lozan* dit que l'Amiral Baudin a donné l'ordre aux vaisseaux français éparpillés dans la Méditerranée de se réunir tous à Gaète. Le *Conciliator* donne la même nouvelle en ces termes: "Vous avez appris qu'un ordre a été envoyé de la rade de Gaète, le 10 de ce mois, par l'Amiral Baudin, à tous les capitaines de vaisseau français qui se trouvent dans la Méditerranée, par lequel il leur est ordonné de rejoindre son escadre le plus tôt possible, pour un but qu'on n'indique pas, mais qu'on suppose d'une grande importance."

REPUBLIQUE ROMAINE.—L'arrivée de M. de Lesseps au camp français devant Rome, a suspendu toute opération intérieure de la part du général Oudinot. Voici les dernières nouvelles que donnent les correspondances de Toulon: La frégate à vapeur et à hélice la *Pomone*, qui a transporté à Civita-Vecchia M. de Lesseps, envoyé extraordinaire du gouvernement de la République dans les Etats pontificaux, est de retour sur rade, depuis le 17. Ce bâtiment l'a apporté une des nouvelles de peu d'intérêt. On savait à Civita-Vecchia, le 15 que l'armée occupait toujours les mêmes positions, et qu'une brigade s'était portée en avant dans la direction de Rome, où le général Oudinot s'attendait à être appelé. Le bruit de la défaite qu'avait fait éprouver les Romains à l'armée napolitaine semblait se confirmer. Le camp de Palo a été mis dans un bon état de défense, et il pourrait être gardé au besoin par un petit corps de troupes. Le triumvirat a communiqué, le 11, à l'Assemblée constituante, l'espèce de bulletin qui suit: Les Français sont à Castel de Guido; ils ont construit un fort. Les probabilités d'une attaque diminuent, et d'après tout ce que nous savons il paraît que c'est une démonstration plutôt que toute autre chose. Le bruit de la question étant en partie principalement à Londres, nous avons à cet effet donné une commission au ministre des affaires étrangères Rusconi, qui peut être actuellement fort utile à Londres. Le bataillon Melara et les artilleurs de Civita-Vecchia sont à Bracciano; désarmés; ils demandent des armes, afin de se réhabiliter avant de rentrer à Rome. Le bruit ayant couru qu'une colonne de Napolitains avait paru à San-Benedetto, province d'Ascoli, je crains devoir vous dire que cette nouvelle n'est pas exacte; 50 Napolitains seulement se sont montrés à Monte-San-Polo pour protéger la fuite d'un archiprêtre. La troupe napolitaine n'a pas été renforcée de ce côté de la frontière. A Genzano, les troupes royales ont fait des hor-

reurs. Avant de rentrer à Rome, Garibaldi a eu une rencontre où il a péri quatre hommes; l'ennemi a eu 30 tués ou blessés. Pas l'ombre d'une communication, écrite ou imprimée du général Oudinot; si nous en recevons, l'Assemblée en sera informée.

BOLOGNE.—La *Gazette de Milan* apporte la nouvelle de la capitulation de Bologne, le 16, après un bombardement et une trêve de 24 heures. La capitulation, signée par le cardinal Oppèzoni et deux autres notables, laisse l'artillerie de la ville sous la garantie des autorités municipales et de la garde civique. Elle porte que les troupes régulières prêteront serment de fidélité à Pie IX. Elle stipule qu'aucun habitant de Bologne ne pourra être inquiété par les Autrichiens, eût-il agi contre eux. Elle prescrit le désarmement et la livraison de toutes les armes à une commission mixte, composée d'officiers autrichiens et de notables bolognais. Enfin la commission municipale de Bologne se charge d'envoyer promptement la convention aux autres cités et communes, des Légations, "pour empêcher toutes résistances éventuelles, et hâter l'entière pacification." Par suite de cette capitulation, ajoute la *Gazette de Milan*, les troupes autrichiennes ont occupé les postes Castiglione, San Felice et Galliera; les barricades ont été enlevées. Les canons des insurgés sont restés au palais apostolique, sous la responsabilité de la municipalité et du commandant du 4e régiment pontifical. Le désarmement général s'opère. Les troupes autrichiennes continuent d'occuper les hauteurs qui environnent la ville. Le général Goreskowsky a pris les fonctions de gouverneur militaire et civil. Les troupes qu'il commande restent à Bologne. Le corps d'armée commandé par le feld-maréchal-lieutenant Wimpfen prendra la direction de Castel San Pietro. S. E. le feld-maréchal comte Radetzki a envoyé immédiatement à Gaète, par courrier spécial, les clés de la ville de Bologne, qui lui étaient parvenues, pour qu'elle soit remise dans les mains du Saint-Père. La direction de Castel San Pietro que prend le corps d'armée autrichien, est celle de Forlì et d'Ancone. C'est bien évidemment contre cette dernière ville que les Autrichiens comptent agir maintenant.

SICILE.—Le bateau à vapeur français le *Courrier corse* parti de Naples le 9 mai, de Civita-Vecchia le 10 et de Livourne le 11, apporte les nouvelles suivantes: A Palerme le peuple a désarmé la garde nationale, et, à aucune condition, ne veut se soumettre aux Napolitains. On assure que ceux-ci ont été repoussés dans une première attaque contre la ville.

NAPLES.—Nous lisons dans le résumé des correspondances apportées à Marseille par le paquebot le *Scamandre*: Palerme s'est rendue sans condition et pacifiquement au roi de Naples. L'armée napolitaine a pris possession de cette place le 14 de ce mois.

TOSCANE.—Livourne a été prise de vive force par les Autrichiens, le 10, à midi, après vingt-quatre heures de combat. Il y avait 1,200 combattants seulement à Livourne; 50 seulement ont été arrêtés. Le commandant Guillard et un commissaire de police ont été fusillés. C'est de Livourne que sont partis les premiers coups de canon: Les Autrichiens, qui avaient occupé les meilleures positions autour de la ville, ont riposté. Le maréchal d'Albray a fait savoir aux révoltés qu'il leur donnait jusqu'au lendemain, sept heures du matin, pour se rendre à discrétion. A sept heures du matin, les Autrichiens, voyant que la ville ne se rendait pas, l'ont attaquée vivement de tous les côtés. Vers midi, ils en étaient maîtres et toutes les portes et tous les forts étaient occupés par les Autrichiens.

TORRONE.—Le général d'artillerie autrichien, baron d'Aspre, a publié, le 16, à Livourne, une proclamation relative à la remise des armes par les habitants. A l'expiration du délai de 48 heures donné pour faire cette remise, il sera procédé à des visites domiciliaires. Le détenteur des armes découvertes, et, à son défaut, le propriétaire ou locataire de la maison où seront trouvées les armes, sera traité avec toute la rigueur de la loi de l'état de siège, et fusillé dans les 24 heures, après procédure sommaire. Habitants de Livourne! poursuivi la proclamation, vous comprendrez la nécessité de cette mesure de rigueur, parce que quoique l'obéissance aux lois ne peut avoir que des intentions hostiles contre l'ordre public, dont le rétablissement et la maintien sont mon but principal."

ATTENTAT CONTRE LA REINE D'ANGLETERRE.—Une odieuse tentative de régicide a été commise contre la reine Victoria. Le 19 mai, un peu après 6 h. du soir, la reine et le prince Albert revenaient en landau découvert d'une promenade dans Hyde Park, et descendaient Constitution Hill pour rentrer au palais Buckingham, lorsqu'un individu, vêtu d'une jaquette de flanelle blanche, et ayant toutes les apparences d'un ouvrier, passant son bras armé d'un pistolet à travers la grille de Green Park, fit feu sur la reine au moment où la voiture passait près de l'Arc-de-Triomphe. Heureusement, personne ne fut atteint, et ni la reine ni le prince ne parurent vivement émus. La voiture poursuivit sa route vers le palais. L'assassin a été arrêté par les gardiens du Park et par un soldat qui franchit la grille. C'est un Irlandais du nom John Hamilton, âgé de 30 à 35 ans, et qui paraît jouir de toute sa raison. Cet incident a produit une vive sensation dans la capitale.

RUSSIE.—L'empereur Nicolas vient de publier le manifeste suivant, où il expose les motifs qui l'ont déterminé, sur l'intervention de l'Autriche, à faire marcher son armée contre la Hongrie: "Nicolas, Roi, etc., Par notre manifeste du 14 et 26 mai de l'année dernière, nous avions informé nos fidèles sujets des malheurs qui avaient frappé l'Europe occidentale; nous déclarâmes en même temps que notre intention était de combattre nos ennemis en quelque lieu que ce fut et de protéger l'honneur du nom russe, et l'intégrité de nos frontières, sans nous préoccuper de notre propre personne et dans une union indissoluble avec notre sainte Russie. Depuis lors, les troubles et les mouvements séditieux n'ont pas cessé dans l'ouest de l'Europe. Des tentatives coupables ont entraîné la foule égarée par l'illusion trompeuse d'un bonheur qui n'est jamais sorti de l'anarchie et de la licence; elles se sont étendues jusqu'en Orient, dans nos principautés de la Valachie et de la Moldavie, soumises au gouvernement turc. L'entrée de nos troupes et des troupes ottomanes dans ces provinces a suffi pour y rétablir la tranquillité et pour la maintenir. Mais dans la Hongrie et la Transylvanie, les efforts du gouvernement autrichien; divisés par une guerre sur un autre point avec des ennemis nationaux et étrangers, n'ont pu vaincre jusqu'à ce jour la révolte. L'insurrection soutenue par l'affluence de nos traitres de la Pologne, de l'année 1831 et des renforts de transfuges et de vagabonds d'autres pays, a donné à la révolte une extension des plus menaçantes. Au milieu de ces événements funestes; S. M. l'empereur d'Autriche nous a invité à l'assister contre l'ennemi commun; nous ne lui refusâmes pas ce service. Après avoir invoqué le Dieu des batailles et le maître des bataillons, puisqu'il protége la juste cause, nous

avons ordonné à notre armée de se mettre en marche, pour étouffer la révolte et anéantir les anarchistes audacieux qui menacent aussi la tranquillité de nos provinces. Que Dieu soit avec nous; et personne ne pourra nous résister, nous en sommes convaincus. Tels sont les sentiments de tous nos sujets. Chaque Russe partage cet espoir, et la Russie remplira sa sainte mission.

"Petersbourg, 8 mai 1849." NICOLAS.

LES HONGROIS.—Le président du conseil hongrois et le ministre de la justice ont fait connaître leurs intentions à la chambre haute. Ils déclarent qu'ils sont les ministres de la révolution et veulent donner une direction révolutionnaire au pays. Le but est d'établir la République, mais on ne dépassera pas l'organisation du travail. Le principe est la démocratie. On reconnaîtra la souveraineté du peuple dans toutes ses conséquences; on emploiera tous les moyens propres à faire atteindre ce but. Il y a eu une exécution politique à Pesth. Kossuth vient de déclarer qu'il renoncera dans la vie privée, aussitôt qu'il aura atteint le but de ses efforts patriotiques. Gorggy a adressé, une lettre au général en chef des troupes impériales, pour le prier de traiter les prisonniers avec humanité; mais il ajoute que tout Hongrois luttant contre les Hongrois sera mis à mort.

UN BRUIT.—On lit dans la *Presse*: "On croit que ce sera M. Ravez qui sera président d'âge de la nouvelle assemblée. Quel sera le premier président élu? Sera-ce, comme on dit, M. Berryer? N'aura-t-on pas plutôt la crainte que le désir de se compter sur un nom aussi significatif dans les circonstances telles que les ont faites les élections du 13 mai?"

CONSEQUENCE.—Un communiste pratique ayant lu dans les journaux de son parti qu'il était expressément défendu aux bons républicains d'assister à la fête de la Constitution, s'écria en agitant les doigts de ses mains vives: Eh bien! et le droit au travail?"

FRANCFORT.—Le Parlement de Francfort a dû procéder avant-hier à l'élection d'un lieutenant-général de l'empire. Tel était, du moins, le projet de la gauche. Mais tous ceux qui repoussent la République reconnaissent maintenant qu'il n'en est rien fait de cette Assemblée. De Paris même des journaux qui lui ont été dévoués jusqu'ici, il ne reste plus qu'à la dissoudre, bon gré. Selon toute apparence, c'est ce qu'on fera. On assure de divers côtés que le vicairé de l'empire a tout préparé pour son départ de Francfort. On dit qu'il sera concentré autour de Francfort une armée de 60,000 hommes, composée en grande partie de troupes menckelbourgeoises, hanovriennes et prussiennes. De ces 60,000 hommes il sera formée deux colonnes mobiles de 15,000 hommes chacune, qui seront envoyées dans le grand-duché de Bade.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.—*Curlshue*, 21 mai.—Le grand-duché de Bade vient d'adresser à son peuple une proclamation datée de Berg (Bavière rhénane), le 17 mai, et contresignée par tous ses ministres. Il y proteste solennellement contre tout ce qui pourra se faire dans ses Etats pendant la durée de l'insurrection, et déclare nulles toutes les mesures du Comité national. Il engage ses sujets à rentrer dans l'ordre, et promet amnistie entière aux soldats qui se sont laissés entraîner à la révolte et qui reconnaîtront leur faute. Le Gouvernement provisoire ayant appris que les ministres du Grand-Duc, réfugiés avec lui en France, prétendaient administrer encore le pays, déclare que le peuple badois a prouvé qu'il était capable d'administrer ses affaires lui-même. Non seulement les fonctionnaires publics, mais tous les pays, a reconnu le Gouvernement provisoire. Que les conseillers du Grand-Duc s'abstiennent par conséquent de troubler la tranquillité du peuple badois. En tout cas, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour déjouer toute tentative de ce genre.

NAISSANCE  
En cette ville, le 10, la Dame de J. E. Andy, Ecuyer, avocat, a mis au monde un fils.  
Au Village d'Industrie, le 5, la Dame de M. Isaie-Nazaire Mélançon, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.  
A Ste. Anne des Plaines, le 6, Dame Josephé Lucès, épouse de M. Joseph Laroche, âgée de 100 ans et 4 mois.  
A Beauport, le 2, M. Joseph Martel, ci-devant de Montréal, sellier, âgé de 41 ans.  
A Nicolet, le 2, Dame Esther Dupont, âgée de 32 ans, épouse de M. Calixte Hébert, instituteur.

EAU MINÉRALE  
DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE,  
DISTRICT DE MONTRÉAL.  
M. JOSEPH GAZAILLE dit St. Germain, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement, qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. — Il a, après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modique dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à fortes doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.  
M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyagera plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpens du village, dans un site où l'air est très pur.  
Un médecin visitera chaque jour l'établissement et pourra prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.  
M. St. Germain propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations plus détaillées.  
St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

AUX INSTITUTEURS  
DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTRICES sont demandés dans la paroisse de Saint Clément de Beauharnois.—Pour les conditions de l'engagement s'adresser aux Commissaires d'Écoles du lieu, ou au sousigné.  
L. NAUHALT, S.T.  
DAMISPAUL, ORGANISTE  
DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prêter des leçons de Musique.

dessain. Néanmoins Oudinot avait son avant-garde à 4 milles de Rome, et les Napolitains avaient la leur à 12 milles.

Une dépêche télégraphique de Boston, en date du 7, disait: Une lettre reçue par M. de Rothschild annonce que les Hongrois ont battu les Russes et les ont forcés de se rejeter sur Cracovie. Elle ajoute qu'il y a eu, dans les défaites, une bataille où 36,000 Russes ont été faits prisonniers!

Le télégraphe annonce encore que, le 21 mai, le duc d'Harcourt était arrivé d'Italie à Marseille, porteur d'une convention entre le gouvernement révolutionnaire de Rome et la France.

A la cour d'appel, samedi dernier, jugement a été rendu en faveur des commanditaires de l'ancienne maison canadienne.

Mercredi soir, une salve de 21 coups de canon a été tirée dans ce village, en signe de reconnaissance de l'approbation de Lord Elgin par le gouvernement impérial. La bande de musique exécutait en même temps quelques morceaux de musique, entre autres les airs nationaux de *Five la Canadienne* et de *la Claire Fontaine*, et enfin le *God save the King*.

Nous tenons de bonne source qu'il n'y a point de fondement au bruit, et répété par plusieurs journaux, que Son Excellence le gouverneur-général aurait fait renvoyer d'appartements à Beaumont.

Nous prions nos abonnés des Etats-Unis, lorsqu'ils nous font les remises, de vouloir bien nous envoyer du papier sur lequel nous n'avons pas d'escompte à payer.

Nous attirons une attention bien spéciale à l'annonce des eaux minérales de Providence, près St. Hyacinthe. On sait que ces eaux sont bien propres à préserver du choléra, et sont en général excellentes pour la santé; nous ne pouvons donc trop les recommander.

Nos lecteurs trouveront sur la première page une correspondance bien intéressante au sujet du choléra; nous les engageons à la lire.

Les 10 chemins pour abonnement, de la part de M. Pierre Boucher, prêtre, ont été reçus en leur temps.

Voir la dernière page.

Tableau des Bills, les plus intéressants pour les lecteurs du Bas-Canada, sanctionnés le 30 mai 1849.

- (Sui.)
- Acte pour incorporer l'archevêché et les évêques titulaires romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissaires et les protêts qui s'y rapportent, et des lettres de change à l'étranger en certains cas.
- Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du Bas-Canada.
- Acte pour autoriser Alexandre Maurice Delisle, Benjamin Henri Lamoine et Jean Baptiste Dehion, jeune, à construire un pont de péage sur la rivière Jesus, et pour d'autres fins y mentionnées.
- Acte pour faire disparaître tout doute quant au droit de poursuivre et de se défendre in forma pauperis devant les cours de loi dans le Bas-Canada.
- Acte pour les lois relatives aux cours de jurisprudence civil en première instance, dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de Gaspé.
- Acte pour amender la charte de l'université établie à Toronto, par Sa Majesté le roi George Quatrième pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammair qui en forme un appendice.
- Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown.
- Acte pour autoriser la vente ou l'aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs, dans certains pays y mentionnés.
- Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.
- Acte pour imposer des droits de péages sur les vaisseaux et passagers sur les rivières et passages qui descendent le St. Laurent en évitant de passer par les canaux.
- Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'empêchement d'iceux.
- Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le Bas-Canada.
- Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses.
- Acte pour abolir les oppositions aux mariages civils sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné.
- Acte pour reformer les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins.
- Acte pour incorporer le collège de Bytown.
- Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires.
- Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés.
- Acte pour incorporer la société St. George de Québec.
- Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre la société et compagnies non incorporées.
- Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité Québec.
- Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et reformer les dispositions.
- Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada.
- Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie pour la province du Canada.
- Acte pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'Elgin, et sera composé de partie du township d'Hinchinbrooke.
- Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du Salet au Récollet.—A Continuer

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'adresse des habitants de Berthier, Bellechasse, signée par M. le curé et par 77 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante :

Monsieur le curé.—Son Excellence le Gouverneur-Général a reçu avec une vive satisfaction l'adresse affectueuse des loyaux habitants franc-tenanciers de la paroisse de Berthier, dans le comté de Bellechasse, et il m'est enjoint par Son Excellence de vous exprimer sa haute appréciation des sentiments qu'elle énonce, et qui sont un gage que les habitants de Berthier ne le céderont à aucune partie de la loyale population de cette province pour leur amour de l'ordre, des lois et de la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, Messire J. Bonenfant, Ptre. Curé.

A l'adresse des habitants de St. Vincent de Paul, signée par 256 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général n'a pu recevoir qu'avec plaisir et reconnaissance l'adresse des habitants de la paroisse de St. Vincent de Paul, que vous lui avez transmise, exprimant leur attachement et leur loyauté envers Notre Souveraine Dame la Reine, et son gouvernement et leur approbation entière de l'administration constitutionnelle de Son Excellence, ainsi que leur dévouement au maintien de la constitution, de l'ordre et des lois.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, Césaire Germain, écrivain, J. P.

A l'adresse de l'Association des instituteurs du district de Québec, signée par 18 instituteurs, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général a reçu avec un plaisir tout particulier l'adresse des membres de l'association des instituteurs du district de Québec, d'abord par ce qu'elle renferme d'agréable pour Son Excellence, et ensuite en ce qu'elle est une preuve que les membres de cette association connaissent le prix de l'ordre et du respect dû aux lois et aux autorités constituées, sentiments qu'ils sauront inspirer à l'intéressante jeunesse confiée à leurs soins, et sans lesquels, tout en avant à supporter les charges de la société, devenues même plus onéreuses par leur absence, un peuple ne saurait jamais jouir des avantages qu'elle est destinée à lui assurer.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, M. B. Marquette, instituteur.

A l'adresse des jurés pour les assises du district de Brock, signée par 35 personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer qu'il a lu avec une vive satisfaction l'adresse loyale et constitutionnelle contenue dans l'adresse signée par vous et 34 autres jurés du district de Brock. Son Excellence est fermement convaincue que son Ministère actuel possède de la confiance de la majorité des électeurs de la province, et que leurs mesures rencontrent l'approbation de cette majorité. L'on a raison de s'attendre à ce que dans une petite société comme la nôtre, il y ait une minorité à laquelle les mesures de la majorité au pouvoir (quelques justes et constitutionnelles qu'elles puissent être) ne seraient pas agréables ; mais ce à quoi l'on n'avait pas droit de s'attendre, et que l'on doit déplorer, c'est qu'une partie quelconque de cette minorité jurerait à propos d'avoir recours aux actes violents et inconstitutionnels qui ont dernièrement déshonoré la capitale de la province pour assurer le triomphe de ses propres vues.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, T. S. Shenston, Ecuyer, Woodstock.

A l'adresse des habitants du township de Wolford, signée par 369 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer qu'il a lu avec une vive satisfaction l'adresse loyale des habitants du township de Wolford, dans la comté de Grenville, transmise par vous en votre qualité de représentant de ce comté en Parlement, et de vous prier de faire parvenir aux signataires de cette adresse l'expression des sentiments de plaisir qu'ont causés à Son Excellence les sentiments loyaux et patriotiques qu'elle contient, et ses remerciements pour la vive expression des sentiments d'estime personnelle et de sympathie qu'ils entretiennent pour Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, R. Burritt, écrivain, M. P. P.

A l'adresse des habitants du township de Clarence, signée par 60 personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné de répondre dans les termes suivants :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer que l'adresse loyale des habitants du township de Clarence, lui a causé beaucoup de plaisir. Son Excellence est assurée que cette magnifique province, sous la protection divine, sera prospère, et continuera à être un des joyaux précieux de la couronne britannique aussi longtemps que les sentiments exprimés dans cette adresse animeront le cœur de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, William Edwards, écuyer.

A l'adresse des habitants du township de Dorchester, signée par 160 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse qui suit :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer que l'adresse loyale des habitants du township de Dorchester lui a causé beaucoup de plaisir. Son Excellence est heureux d'apprendre que la très-grande majorité

des habitants de la province dénonce les derniers actes violents et inconstitutionnels d'une faction dans la cité de Montréal, et approuve la manière dont Son Excellence a administré le gouvernement du pays.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, Win. Niles, écuyer.

A l'adresse des habitants du comté des Deux-Montagnes, signée par 1020 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—J'ai mis devant le Gouverneur-Général l'adresse du comté des Deux-Montagnes que vous avez cru, dans les circonstances actuelles, devoir transmettre avant d'avoir reçu les feuilles additionnelles que vous attendez de plusieurs localités de ce comté. Son Excellence aime à reconnaître que, si les excès dont la capitale du Canada Unifié vient d'être le théâtre, sont inouïs en ce pays, jamais aussi sa brave et loyale population n'a plus universellement élevé la voix, et offert ses bras au soutien de l'ordre public et constitutionnel. Et tout cela, venant dans un gouvernement de Son Excellence travaillant à lui assurer non des privilèges ou des préférences, mais une justice égale et impartiale, devra faire sentir au dedans et au dehors, que les sujets canadiens de Sa Majesté n'ont besoin que d'un gouvernement juste et impartial pour être ou devenir le peuple le plus possible, le plus ami de l'ordre, et le plus dévoué à Sa souveraine qui existe dans aucune partie de son vaste Empire. Veuillez assurer aux habitants du comté des Deux-Montagnes que ces loyales manifestations sont en effet pour Son Excellence un plein dédommagement des chagrins qu'ont dû nécessairement lui causer des excès dont le prétexte ou l'occasion a été les efforts qu'a faits Son Excellence pour faire disparaître les vestiges de temps malheureux.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire, M. J. J. Girouard, Ecuyer, N. P.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Ph. A. N. Morin, Ph. E. P. Taché, Ph. J. G. Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. N. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Raymond, Guil. Lévesque, Ch. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas regretté tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déshorsés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux volumes par volumes de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec, chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romain Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Gagnon—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Juvénat—Jean Jacques Larigue—Pierre Lavolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondet—Dominique Mondet—J. B. Malleur—J. D. Mermet—Amédée Payneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo. S. Raymond—A. S. Soular—U. J. Tessier—Jean Taché—J. B. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1843.

A vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Le Calendrier contient ce qui suit : Le nom de tous les saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année ; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec ; La liste et les termes des cours de justice ; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ; Le commencement des saisons ; La date des quatre-temps ; Le comput ecclésiastique ; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ; La liste des principaux membres du Gouvernement ; La liste des membres de la législature Provinciale ; La liste des membres du Conseil Législatif ; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc. LE CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de plus de deux années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre : au premier son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance. Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu à la fin de l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit de jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. A. Angus MacDonell, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1843.

DEUXIEME EDITION DU COURTRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre et plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de lettres de change, Billels, reçus, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualificatifs ; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécuteur de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examen des Instructions du district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE : à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et d'chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Merveille. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques. Attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES ; mais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILGUE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'au près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.